

Date de dépôt : 10 juin 2013

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat de boucllement de la loi 10266 ouvrant un crédit au titre d'indemnité d'investissement de 1 946 200 F pour financer l'acquisition d'une centrale de surveillance des fonctions physiologiques en anesthésie aux Hôpitaux universitaires de Genève

Rapport de M. Jacques Béné

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des travaux s'est réunie les 7 et 14 mai 2013 pour traiter de ce projet de loi, sous la présidence de M. Roger Golay. Elle a pu bénéficier de la présence de M. Pierre-Alain Girard, secrétaire général adjoint, DU. Les procès-verbaux ont été tenus par M^{me} Laura Platchkov. Qu'ils soient tous remerciés de leur contribution aux travaux de la commission.

Audition de M. Dominique Ritter, directeur financier du DARES, de M. Christian Decurnex, directeur du département d'exploitation aux HUG et de M. Christophe Vachey, chef du service d'ingénierie biomédicale des HUG

M. Vachey explique que le PL 11136 concerne le boucllement de la loi 10266. Ce crédit avait pour but de financer un système d'information en anesthésie. S'agissant de l'anesthésie aux HUG, il rappelle qu'ils poursuivent trois objectifs : réduire les conséquences des actes chirurgicaux ; la prise en charge des patients dans les cas d'urgence ; et participer aux traitements de la douleur et les prestations d'antalgie interventionnelle. Le but du PL était d'avoir une traçabilité complète des actes d'anesthésiques pour améliorer la

sécurité et l'objectivité des données d'anesthésie, comprenant le recueil automatique des informations fournies par tous les dispositifs médicaux associé à la prise en charge des patients. Les HUG avaient une application pour les consultations préopératoires, et postopératoire. Il manquait ce qui se passe entre les deux. Cette acquisition comprenait l'acquisition de postes informatiques, et un logiciel adapté qui permettait le recueil exhaustif de toutes les données qui se faisaient jusque-là, manuellement. Le processus a été long, car il a fallu faire un appel d'offre public. Il a fallu tester la variante par rapport à leur besoins, puis implémenter et paramétrer ce système. Ensuite, ils ont pu déployer cette application. Le budget voté est de 1'946'200F. Ils ont fait une dépense réelle de 1'943'712 F.

Votes

Le Président met aux voix l'entrée en matière du PL 11136 :

Pour : 2 MCG, 1 UDC, 2 L, 2 R, 2 PDC, 3 Ve, 1 S

Contre : –

Abstention : –

L'entrée en matière du PL 11136 est acceptée à l'unanimité.

Il n'y a pas d'objection au titre.

L'article 1 est adopté à l'unanimité.

L'article 2 est adopté à l'unanimité.

Le Président met aux voix le PL 11136 dans son ensemble:

Pour : 2 MCG, 1 UDC, 2 L, 2 R, 2 PDC, 3 Ve, 1 S

Contre : –

Abstention : –

Le PL 11136 est accepté à l'unanimité.

Conclusions

Suite aux explications données, la commission vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à accepter ce projet de loi.

Catégorie de débat : extraits

Projet de loi (11136)

de bouclement de la loi 10266 ouvrant un crédit au titre d'indemnité d'investissement de 1 946 200 F pour financer l'acquisition d'une centrale de surveillance des fonctions physiologiques en anesthésie aux Hôpitaux universitaires de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi N° 10266 du 19 septembre 2008 se décompose de la manière suivante :

- Montant voté (y compris renchérissement estimé)	1 946 200,00 F
- Dépenses réelles (y compris renchérissement réel)	1 943 712,61 F
- Non dépensé	2 487,39 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.